

SGS

Registre n°: / Scellé n°: 124036
ADRESSE DE L'INSTALLATION: / de la Fontaine, 2
PROPRIÉTAIRE (Nom - Prénom): 6860 Thibaut
Adresse: /
DEMANDEUR: / Elia Gerard Krum
Adresse: /
INSTALLATEUR: /
Adresse: /
TVA ou CI: /



GRD: ORES Compteur n°: Non plus Index: / Code EAN: /

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés: Mesureur de terre n°SGS: B2277 Mesureur d'isolement n°SGS: B2277 Mesureur de continuité n°SGS: B2277
Schéma liaison à la terre: TT
Date de contrôle: 11/04/2018
Type de contrôle: ☒ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
☐ Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
☐ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)
Type d'installation: ~~existant~~ - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier: /
Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres) compteur de chantier - domestique - parties communes d'une installation résidentielle
Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 - oui / non
Raccordement: tension: 230 V AC-DC; Protection raccordement: existante: / A - préex: 11A x 63 A
Câble alimentation tableau principal: 4 x 16 mm² type EXVB Inter. général: DPCDR 63 A, type 4
Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal - Régule
Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 16; Ra = 93,6 Ω ; Ri isol = > 250 M Ω

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	ΔI_n (mA)
63	1000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	Vain	Schémus

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	ΔI_n (mA)
63	1000	30
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	Vain	Schémus

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: bon - infractions - remarques
- Existe-t-il: salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche: oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières: oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé: oui - non
- Chauffage électrique placé: oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique: bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile: bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut: bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

NEANT

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso

CONCLUSION: (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- ☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 11/04/2018. Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
- ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR:
N° + nom + signature

Cupers 685

NOM - FONCTION/QUALITE:
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Gerard

Feuillet BT n° 210278

VISA DU GRD:

DATE:

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

SGS Statutory Services Belgium ASBL

Bd International, 55/D
Square des Conduites d'Eau, 1

1070 Bruxelles
4020 Liège

t +32 (0)2 411 60 35
t +32 (0)4 365 62 71

f +32 (0)2 411 38 70
f +32 (0)4 366 14 93

e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

BLE10.14F - 22/03/11